Branche CHIMIE

NAO 2024 : APPEL A LA MOBILISATION !

- ***Pour rappel,* les NAO (Négociations annuelles obligatoires) 2022, conditionnant le niveau des rémunérations minimales 2023 dans la branche chimie ont été un échec, les patrons refusant purement et simplement de discuter les revendications portées par les représentants des travailleurs. Le patronat s'est donc fendu d'une première mesure unilatérale qui a très vite été dépassée par la première revalorisation du SMIC, au mois de mai 2023.**

Les OS ont donc été convoquées afin de renégocier. Même si on ne peut pas vraiment parler de négociation lorsque les patrons balaient, refusent, une nouvelle fois, toutes les propositions portées par les Organisations Syndicales de salariés.

Pourtant chacun d'entre nous voyait son pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil avec une inflation historique.

Face à cette situation inextricable et à l'entêtement des patrons, le ministre du travail de l'époque Olivier DUSSOPT a convoqué le patrons et les organisations syndicales le 13 décembre 2023. Rassurez-vous, le ministre n'a absolument rien imposé aux patrons de notre branche, mais pire, il a accompagné le monologue des patrons de la branche.

C'est donc sans surprise que cette réunion a accouché d'une souris et les patrons ont été confortés dans ce qu'ils font de mieux depuis des décennies : écraser les travailleurs par l'accroissement du dumping social, afin d'accaparer toujours plus de richesses.

À la suite de cette réunion, les Organisations Syndicales ont reçu un projet d'accord. Dans cet accord, les représentants patronaux actent la disparition pure et simple de la structure salariale telle que nous la connaissons. Il n'est plus question de multiplier la valeur du point par le coefficient pour obtenir le salaire minimum. Dans leur proposition de grille, le point du coef 130 équivaudrait à 13.85 € quand celui du coef 880 pèserait 8,58 €. Dés lors, difficile pour chacun de retrouver ses petits.

La seule valeur commune de point que les représentants patronaux veulent conserver est celle qui servirait à calculer les primes pour en réalité la laisser telle quelle afin de ne surtout pas permettre d'augmentations de celles-ci pour quiconque. Là encore, nous considérons tout à fait incompréhensible qu'une prime de poste d'un coef 130 puisse différer de celle d'un coef 205, ou autre.

De plus, la valeur de ce point étant basé sur le 35/38^{éme}, ce dernier serait inférieur à celui utilisé aujourd'hui pour calculer le montant de l'ensemble des primes. Cela permettrait de facto aux employeurs de s'engouffrer dans une brèche pour abaisser le montant de toutes les primes conventionnelles.

***Pour résumer** : les patrons des industries chimiques ont été contraints par le gouvernement de mettre le salaire minimum de la branche au SMIC et tout ce beau monde a réussi à résoudre cette équation sans augmenter aucun salaire dans toute la branche. A nous de prendre conscience qu'une réelle augmentation de la grille de salaires de notre Convention collective peut nous permettre de faire face à l'inflation. Mais rien ne tombe du ciel et après des mois de discussions avec la branche patronale et le gouvernement, il est évident que seule la mobilisation de tous nos syndicats pèsera sur la négociation afin d'augmenter tous nos salaires.*

Face à l'entêtement du patronat de la branche Chimie, qui dure depuis plus de 2 ans, les Organisations Syndicales FNIC-CGT et FO appellent l'ensemble des travailleurs de la branche à se mobiliser le 18 juin 2024 à partir de 8h00 esplanade de la gare 12 cours de VERDUN RAMBAUD (Hôtel mercure LYON (centre château Perrache)

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 84 21 33 00
www.fnic-cgt.fr / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr /** Nos réf. : LB/DT/Chrono 2024-0260 / Montreuil, le16 mai 2024

© communication FNIC. 2024